

RENTREE SCOLAIRE 2020

MESURES DE CARTE SCOLAIRE DANS LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Décisions prises après consultation du comité technique

spécial départemental du 10 avril 2020 et du 14 avril 2020

et du conseil départemental de l'éducation nationale du 17 avril 2020

- vu la loi n° 86-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;
- vu la loi n° 2003-339 du 14 avril 2003 portant ratification de l'ordonnance n° 2000-549 du 15 juin 2000 relative à la partie Législative du code de l'éducation ;
- vu le code de l'éducation modifié par le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 publié au Journal Officiel de la République Française du 6 janvier 2012 ;
- vu l'avis du comité technique spécial départemental du 30 janvier 2018;
- vu l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale du 02 février 2018.

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire arrête :

Article 1- Implantation d'emploi :

EP 2015	NAT	COMMUNE	DESIGNATION	MESURE
	PRI	BONSON	JULES VERNE PRIMAIRE	1
	ELE	BURDIGNES	LE BOURG ELEMENTAIRE	1
	PRI	CHAMBLES	LE BOURG PRIMAIRE	1
	PRI	FIRMINY	CHAZEAU PRIMAIRE	1
	ELE	FRAISSES	FERRY ZAY ELEMENTAIRE	1
	PRI	LE CERGNE	LA MARELLE PRIMAIRE	1
	ELE	LORETTE	JEAN DE LA FONTAINE	1
	PRI	MACLAS	LE BOURG PRIMAIRE	1

	PRI	NOIRETABLE	R.DE LA GARE PRIMAIRE	1
	PRI	PONCINS	LE BOURG PRIMAIRE	1
REP	PRI	ROANNE	MATEL PRIMAIRE	1
	PRI	SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE	LE BOURG PRIMAIRE	1
REP	ELE	SAINT-CHAMOND	DEBUSSY ÉLÉMENTAIRE	1
REP	PRI	SAINT-CHAMOND	CHATELARD PRIMAIRE	1
REP	PRI	SAINT-ÉTIENNE	BEAULIEU PRIMAIRE	1
	PRI	SAINT-ÉTIENNE	JULES FERRY PRIMAIRE	1
REP	ELE	SAINT-ÉTIENNE	GRAND CLOS ÉLÉMENTAIRE	1
REP+	ELE	SAINT-ÉTIENNE	GASPARD MONGE ÉLÉMENTAIRE	1
	PRI	SAINT-ÉTIENNE	MONTHIEU PRIMAIRE	1
REP	ELE	SAINT-ÉTIENNE	ROSA PARKS ÉLÉMENTAIRE	1
REP	ELE	SAINT-ÉTIENNE	TARENZAIZE ÉLÉMENTAIRE	1
	PRI	SAINT-LEGER-SUR-ROANNE	350 GRANDE RUE PRIMAIRE	1
	PRI	ST MICHEL SUR RHONE / VERIN	RPI	1
	PRI	UNIEUX	VIGNERON	1

Article 2 - Retrait d'emploi :

EP	NAT	COMMUNE	DESIGNATION	MESURE
	PRI	ANDREZIEUX-BOUTHEON	PAUL ELUARD PRIMAIRE	-1
REP	MAT	MABLY	JACQUES PREVERT MATERNELLE	-1
REP	MAT	ROANNE	WILSON MATERNELLE	-1
REP	PRI	SAINT-CHAMOND	CÉZANNE PRIMAIRE	-1
REP	MAT	SAINT-CHAMOND	DEBUSSY MATERNELLE	-1
REP+	ELE	SAINT-CHAMOND	JACQUES PRÉVERT ÉLÉMENTAIRE	-1
	MAT	SAINT-ÉTIENNE	CHAMPAGNE MATERNELLE	-1
REP	MAT	SAINT-ÉTIENNE	GRAND CLOS ÉLÉMENTAIRE	-1
REP+	MAT	SAINT-ÉTIENNE	MONTREYNAUD MOLINA MATERNELLE	-1
REP	ELE	SAINT-ÉTIENNE	PAILLON ÉLÉMENTAIRE	-1
REP	MAT	SAINT-ÉTIENNE	ROSA PARKS MATERNELLE	-1
REP+	ELE	SAINT-ÉTIENNE	SOLEIL ÉLÉMENTAIRE	-1
	PRI	SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	MACE PRIMAIRE	-1
	MAT	UNIEUX	BOURG MATERNELLE	-1

- Suppression d'un poste d'animation Soutien Langue rattachée à la circonscription d'Andrézieux Nord.

Article 3 - Modification de structures :

- Réorganisation scolaire : sous réserve de décision municipale

NATURE	COMMUNE	DESIGNATION	MESURE
Maternelle	SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	Les Peupliers	Primaire
Élémentaire	SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	Les Cèdres	

- Réorganisations sur les territoires ruraux : (sous réserve de la signature de la charte ruralité)

CIRCO	COMMUNES	Mesure	COUT DE DECHARGE
St Chamond	Doizieux et La Terrasse Sur Dorlay	1 direction unique	0.25

Article 4- Scolarisation des élèves à besoins spécifiques

- Création de 2 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) :
 - ULIS Mobile rattachée à l'école d'application Estiallet à Montbrison et pilotée par la circonscription de Montbrison ;
 - ULIS rattachée à l'école élémentaire Jacquard à Saint-Étienne.
- Création d'une UEMA (lieu d'attache à définir) ;
- Suppression des postes vacants dans les pôles ressources :

CIRCO.	DENOMINATION	COMMUNE	NATURE DU POSTE	MESURE
AND NORD	P.Eluard	ANDREZIEUX BOUTHEON	Option E	-1
AND SUD	T.Marandé	ST JUST ST RAMBERT	Option E	-1
FEURS	C.Perrault	FEURS	Option E	-1
FIRMINY	La tardive	FIRMINY	Option G	-1
FIRMINY	Côte Quart	UNIEUX	Option E	-1
RDG	Bourg	CHAVANAY	Option E	-1
RO CENTRE	Mayollet	ROANNE	Option G	-1
RO CENTRE	Mayollet	ROANNE	Option E	-1
RO EST	Centre	LE COTEAU	Option G	-1
ST CHAMOND	Massenet Pasteur	ST CHAMOND	Option G	-1
ST ETIENNE EST	Soleysel	ST ETIENNE	Option E	-1
ST ETIENNE NORD	Molina	ST ETIENNE	Option G	-1

- Suppression d'un poste d'enseignant à l'ITEP Jacques Rochas à Saint-Étienne ;
- Changement de support d'un poste EMPR DV en Professeur Ressource TSV à la circonscription de l'ASH ;
- Suppression de deux postes d'EMPR DA (Riorges et Saint-Étienne) ;
- Création d'un poste d'EMPR DC rattachée à l'école élémentaire Bourg à Mably ;
- Création d'un poste de Professeur Ressource TSV rattachée à la circonscription de l'ASH.

Article 5 – Formation des personnels enseignants :

- Suppression d'un poste d'animateur Informatique rattaché à la circonscription d'Andrézieux Nord ;
- Suppression d'un poste d'animateur Sciences rattaché à la circonscription de l'IENA.

Article 6 - Pilotage et encadrement pédagogique :

- Retrait de 4 emplois de titulaire remplaçant :
 - École maternelle Mirandole à Villerest ;
 - École primaire à Feurs ;
 - École primaire Victor Hugo à Andrézieux Bouthéon ;
 - École élémentaire Simone Weil à Sury Le Comtal.
- Suppression du poste de conseiller pédagogique « Politique de la ville » rattaché à la circonscription de l'IENA.
- Changement de support du CPC EPS en CPC à la circonscription de Saint-Étienne Ouest.

SAINT-ETIENNE, le 20 avril 2020

L'inspecteur d'académie-directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Loire



Jean-Pierre BATAILLER